

Finistère, Carhaix-Plouguer, boulevard Jean Moulin

Boulevard Jean Moulin parcelle AR.163

sous la direction de

Gaétan Le Cloirec



Inrap Grand Ouest
novembre 2021



Institut national
de recherches
archéologiques
préventives

Rapport d'opération
Diagnostic archéologique

Code INSEE
29024

Arrêté de prescription
2021-230

Système d'information
—

Code Inrap
DI39043

Finistère, Carhaix-Plouguer, boulevard Jean Moulin

Boulevard Jean Moulin parcelle AR.163

sous la direction de

Gaétan Le Cloirec

Inrap Grand Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné

novembre 2021

Illustration de couverture Dégagement des dépôts funéraires 1 et 2 à l'extrémité orientale de l'emprise sondée.

© Gaétan Le Cloirec, Inrap

« Le Rapport d'Opération (RO) constitue un document administratif communicable au public dès sa remise au service Régional de l'Archéologie, suivant les prescriptions de la Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée, relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Aux termes de la circulaire du 26 mars 1993, il pourra être consulté ; les agents des Services Régionaux de l'Archéologie rappelleront à tout demandeur les droits de la propriété littéraire et artistique possédés par les auteurs et les contraintes qui en résultent pour tout consultant. Les prises de notes et les photocopies sont autorisées pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective (article L122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction de texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre du droit de courte citation, avec les références exactes et complètes de l'auteur et de l'ouvrage. Par ailleurs, l'exercice du droit à la communication exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à de fins commerciales les documents communiqués (Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, art. 10).
Le non-respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal. »

Sommaire

Données administratives, techniques et scientifiques

7	Fiche signalétique
8	Mots-clefs des thesaurus
9	Intervenants
10	Notice scientifique
10	État du site
11	Localisation de l'opération
13	Arrêté de prescription
20	Projet scientifique d'intervention
22	Arrêté de désignation

Résultats

25	1. Le cadre de l'opération
25	1.1 Le contexte administratif
25	1.2 Le contexte géographique
26	1.3. Le contexte archéologique
29	1.4. Méthodologie et problématiques du diagnostic archéologique
31	2. Données archéologiques
31	2.1. Les observations de terrain
35	2.2. Étude céramique
37	3. Conclusion
38	4. Bibliographie

Inventaires techniques

- 41 **1. Inventaire de la documentation photographique**
- 42 **2. Inventaire du mobilier céramique**
- 42 **3. Liste des figures**



**I. Données
administratives,
techniques
et scientifiques**

Conditions d'utilisation des documents

Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports **par le SRA Bretagne** a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

- 1) les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective;
- 2) toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport);
- 3) la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :

DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique

Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Finistère (29)

Commune
Carhaix-Plouguer

Adresse ou lieu-dit
Bd Jean Moulin

Codes

code INSEE
29024

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système Lambert 93

x : 212200
y : 6817050
z : 119 m NGF

Références cadastrales

Commune
Carhaix-Plouguer

Année
2020

section(s)
AR

parcelle(s)
163

Propriétaire du terrain

SCI KERGOUCAL
1, rue Étienne Le Meur
22110 Kergrist-Moëllou

Pétitionnaire

SCI KERGOUCAL
1, rue Étienne Le Meur
22110 Kergrist-Moëllou

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

Intégré au zonage archéologique sensible

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
2021-230

Numéro de l'opération
D139043

Numéro de l'arrêté de désignation
2021-321

Nature de l'aménagement

création de trois logements mitoyens de plain-pied

Opérateur d'archéologie

Inrap Grand Ouest

Responsable scientifique de l'opération

Gaétan Le Cloirec, Inrap

Organisme de rattachement

Inrap Grand Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné

Dates d'intervention sur le terrain

27 septembre 2021

Surface diagnostiquée

Surface de l'emprise maximale prescrite
3 716 m²

Surface des sondages
197,85 m², soit 5,3 % de la surface prescrite

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

- Paléolithique**
- Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Mésolithique et Épipaléolithique
- Néolithique**
- Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Chalcolithique**
- Protohistoire**
- âge du Bronze**
- Ancien
 - Moyen
 - Récent
- âge du Fer**
- Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
- République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Époque médiévale**
- haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - bas Moyen Âge
- Temps modernes**
- Époque contemporaine**
- Ère industrielle

Sujets et thèmes

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Souterrain

Mobilier

- nb
- Industrie lithique
 - Industrie osseuse
 - Céramique
 - Macro-restes
 - Végétaux
 - Faune
 - Flore
 - Objet métallique
 - Arme
 - Outil
 - Parure
 - Habillement
 - Trésor
 - Monnaie
 - Verre
 - Mosaïque
 - Peinture
 - Sculpture
 - Macro-outillage

Études annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Carpologie
 - Anthracologie
 - Pérogaphie
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Olivier Kayser, SRA	Conservateur régional adjoint	Prescription et contrôle scientifique
Jean-Charles Arramond, SRA	Ingénieur d'étude	Prescription et contrôle scientifique
Elena Paillet, SRA	Conservatrice du patrimoine	Prescription et contrôle scientifique
Michel Baillieu, Inrap	Directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Gaétan Le Cloirec, Inrap	Responsable de recherches archéologiques	Responsable scientifique

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Jean-Charles Arramond, SRA	Ingénieur d'étude	Prescription et contrôle scientifique
Elena Paillet, SRA	Conservatrice du patrimoine	Prescription et contrôle scientifique
Claude Le Potier, Inrap	Directeur interrégional Grand Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Secrétaire général	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Élodie Craspay, Inrap	Assistante opérationnelle	Planification des personnels
Olivier Bréhélin, Inrap	Contrôleur de gestion	Suivi budgétaire et financier
Laurent Aubry, Inrap	Assistant technique	Mise en place et suivi de l'opération
Nathalie Ruaud, Inrap	Gestionnaire des moyens du centre	Mise en place et suivi de l'opération
Jean-Claude Durand, Inrap	Responsable de recherches archéologiques	Préparation des DICT
Isabelle Giron-Audeout, Inrap	Ingénieure sécurité	Suivi de l'opération

Intervenants techniques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Entreprise Beaussire	Entreprise de terrassement	Ouverture des tranchées de sondages

Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Gaétan Le Cloirec, Inrap	Responsable de recherches archéologiques	Responsable scientifique
Philippe Cocherel, Inrap	Technicien de fouille	Fouille, relevés et enregistrement
Vincent Pommier, Inrap	Topographe	Levés topographiques

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Gaétan Le Cloirec, Inrap	Responsable de recherches archéologiques	Rédaction du rapport, DAO
Stéphane Jean, Inrap	Dessinateur-infographe	PAO, DAO
Françoise Labaune-Jean, Inrap	Céramologue	Étude et inventaire du mobilier archéologique
Vincent Pommier, Inrap	Topographe	Réalisation du plan topographique

Notice scientifique

Le Service régional de l'archéologie de Bretagne a demandé la réalisation d'un diagnostic archéologique suite au dépôt d'une demande de permis de construire sur la parcelle AR.163 du cadastre de Carhaix-Plouguez (29). Cette prescription se justifie par un contexte particulièrement sensible puisque le terrain, d'une superficie de 3 716 m², se situe dans un secteur qui livre régulièrement des dépôts funéraires en périphérie sud-ouest de la ville antique de *Vorgium*. L'ensemble le plus important a d'ailleurs été fouillé au printemps 2021 de l'autre côté du boulevard qui passe au nord de l'emprise concernée.

Sept tranchées ont été ouvertes en tenant compte de l'accès et de plusieurs réseaux liés à la présence d'une maison au milieu du terrain. Il faut noter que cette dernière a été construite au début des années 2010 après un terrassement généralisé de la parcelle. Ces travaux limitaient forcément les chances de retrouver des vestiges, mais des découvertes de structures profondes étaient encore possibles. Il convenait également de repérer des zones potentiellement préservées en vérifiant l'ampleur du terrassement.

Les sondages ont finalement confirmé l'arasement profond d'une grande partie de la surface prescrite. Cependant, quatre fonds de céramiques des I^{er} et II^e siècles apr. J.-C. ont été mis au jour à l'extrémité nord-est du terrain sous 40 cm de terre limoneuse brune. Le caractère funéraire du plus gros vase est confirmé par la présence de fragments d'os brûlés bien visibles dans le contenu. Il faudra attendre l'étude anthropologique pour savoir si la cruche retrouvée à côté correspond également à une urne funéraire, mais l'idée d'un dépôt d'accompagnement est plus probable. Une troisième céramique, très fragmentée, semblait vide et peut aussi correspondre à une offrande. Enfin, le dernier récipient était trop arasé pour estimer son usage.

Malgré sa modestie, cet ensemble confirme le prolongement vers le sud de la petite nécropole fouillée au printemps 2021 dans la parcelle AR.402, localisée directement au nord du boulevard Jean Moulin. Il laisse aussi deviner la disparition d'autres sépultures au moment d'aménager cet axe de circulation. Le constat est le même pour ce qui concerne le terrassement réalisé dans la parcelle sondée avant la construction de la maison qui s'y trouve. La découverte des quatre récipients prouve cependant que des tombes peuvent encore subsister dans de rares zones non perturbées et principalement localisées en bordure nord et est de la parcelle.

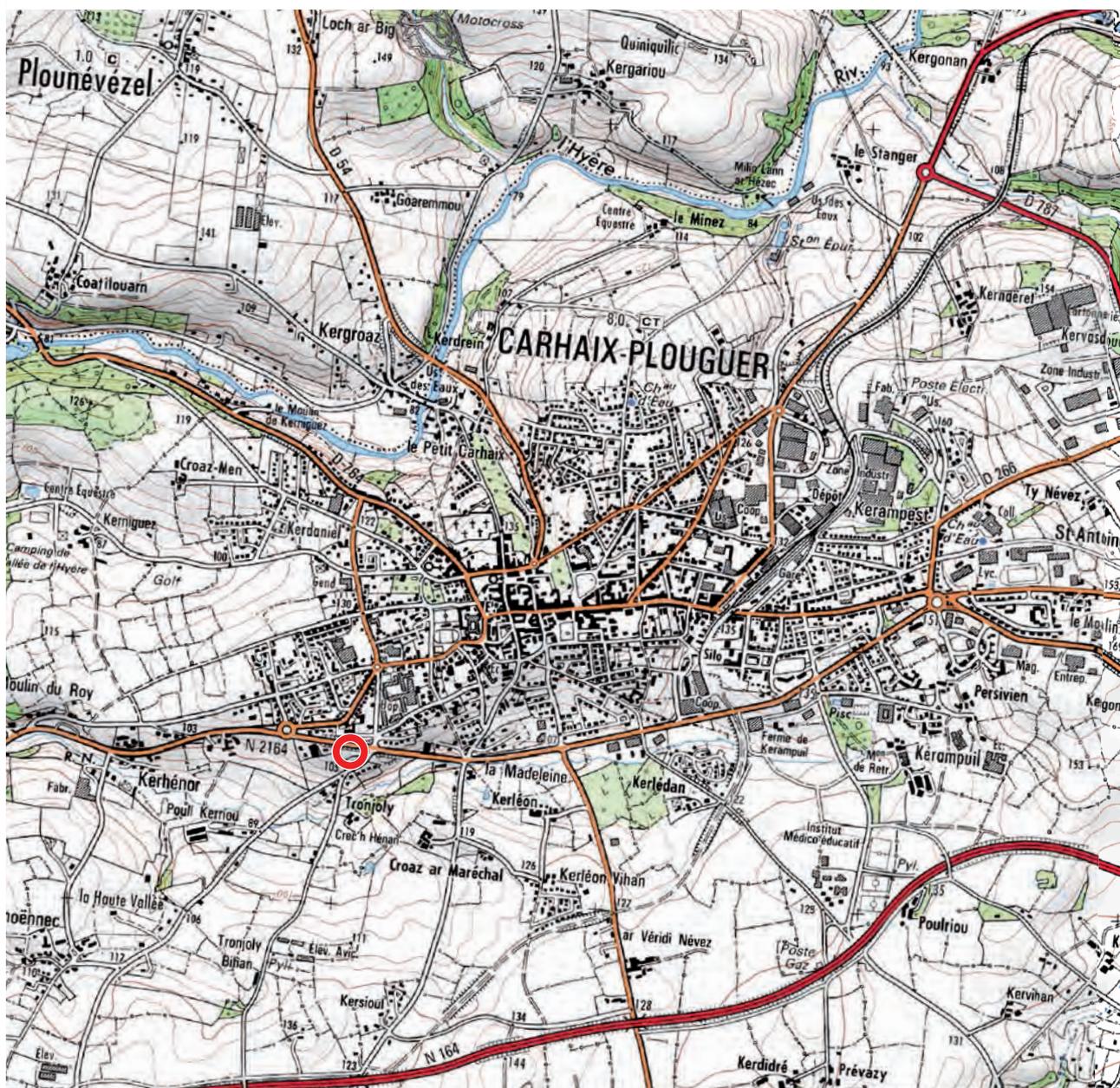
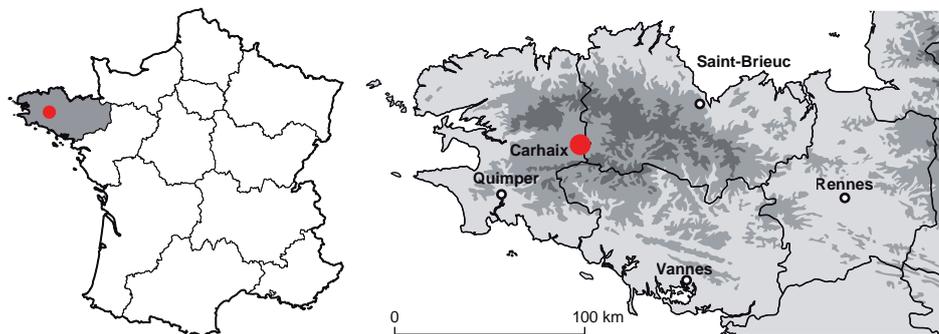
État du site

Les quatre dépôts funéraires ont été prélevés. Tous les sondages ont été laissés ouverts à l'issue du diagnostic à la demande de l'aménageur. Un plan de localisation des zones susceptibles de recéler des vestiges en place a été fourni au Service régional de l'archéologie.

Localisation de l'opération

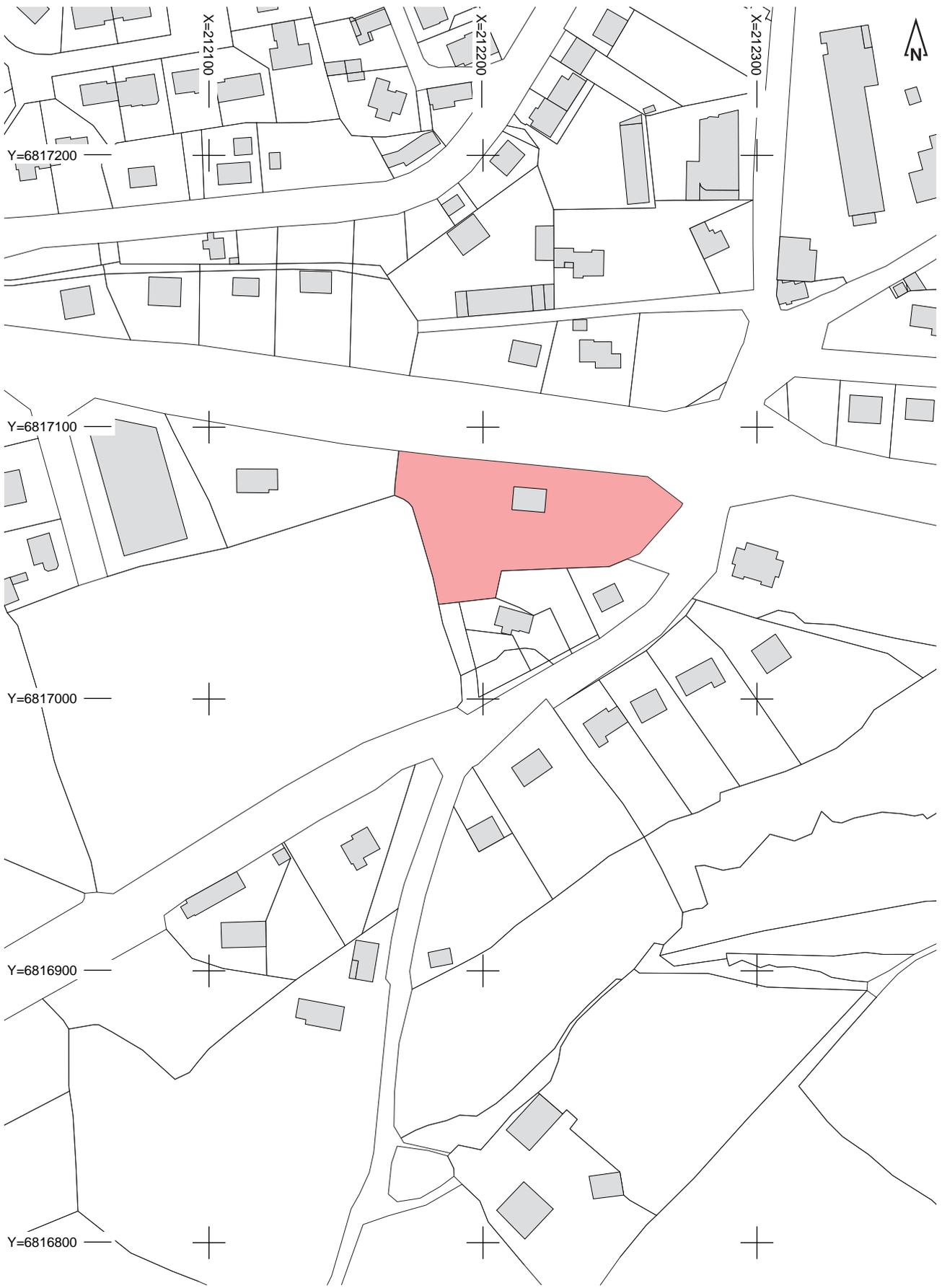
Bretagne,
Finistère,
Carhaix-Plouguer,
Bd Jean Moulin, parcelle AR.163

x : 212200
y : 6817050
(Lambert 93)
z : 119 m NGF



 localisation du diagnostic archéologique

0 1 km



 emprise du diagnostic archéologique.



Arrêté de prescription



Service régional
de l'archéologie

Affaire suivie par
Jean-Charles ARRAMOND
Poste : 02 99 84 59 00
jean-charles.aramond@culture.gouv.fr
Ref. : 2021/JCA/VC/285

GOURRIER REÇUE
26 MAI 2021
INRAP

Direction Régionale
des Affaires Culturelles

D139 043

Rennes, le 18 mai 2021

Le Conservateur régional de l'archéologie
à

Monsieur le Directeur interrégional
INRAP Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 CESSON SEVIGNE Cedex

Objet : prescription de diagnostic archéologique
Réf : CARHAIX-PLOUGUER (29)
boulevard Jean Moulin

PJ : arrêté n° 2021-230

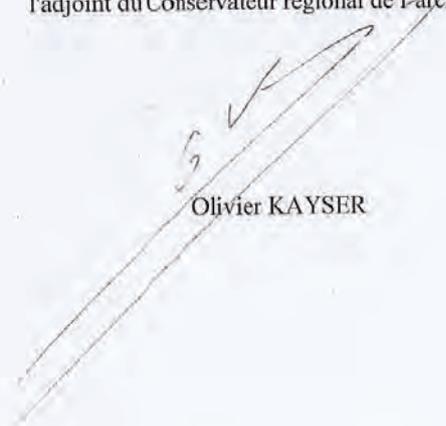
Je vous prie de trouver ci-joint les arrêtés portant prescriptions de diagnostics archéologiques relatifs à l'opération rappelée ci-dessus en référence.

Les coordonnées des maîtres d'ouvrage de l'opération sont :

SCI KERGOUCAL
1 rue Etienne Le Meur
22110 Kergrist-Moëlou

Le département du Finistère, ayant un service archéologique agréé, dispose d'un délai de quatorze jours pour faire connaître sa décision de réaliser le diagnostic. En conséquence, la présente notification ne vaut pas attribution du diagnostic archéologique.

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie


Olivier KAYSER



Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

COURRIER REÇU LE
26 MAI 2021
INRAP 80

Arrêté n° 2021-230 du 18 mai 2021

ARRÊTÉ n° 2021-230 portant prescription de diagnostic archéologique

**Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU le décret du 28 octobre 2020 nommant M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020 DRAC/DSG en date du 16 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2020 portant subdélégation de signature ;

VU le dossier de demande de permis de construire n° PC 029.024.21.00014 déposé par la SCI Kergoucal représentée par Madame Claudine Lucas – 1 rue Etienne Le Meur – 22110 Kergrist-Moëlou, relatif au projet de création de trois logements mitoyens de plain-pied sur un terrain situé à Carhaix-Plouguer – boulevard Jean Moulin (29), reçu par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, service régional de l'archéologie le 7 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. En effet, les terrains concernés par le futur aménagement sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique antique limitrophes, et en particulier la nécropole sud de la ville ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne
Département : Finistère
Commune : CARHAIX-PLOUGUER
Lieu-dit : boulevard Jean Moulin
Cadastre : section : AR parcelle : 163

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 3 716 m², est figurée sur le document annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

Article 4 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la SCI Kergoucal représentée par Madame Claudine Lucas – 1 rue Etienne Le Meur – 22110 Kergrist-Moëlou, au CDA.29 et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 18 mai 2021

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier Kayser

Destinataires :
SCI Kergoucal
CDA.29
INRAP

Copie :
Commune du Carhaix-Plouguer



Cahier des charges
annexé à l'arrêté n° 2021-230
portant prescription de diagnostic archéologique

Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine

région :	Bretagne	
département :	Finistère	
commune :	CARHAIX-PLOUGUER	
lieu-dit :	boulevard Jean Moulin	
cadastre :	section : AR	parcelle : 163
pétitionnaire :	SCI KERGOUCAL	

Emprise du diagnostic archéologique : 3 716 m²

Principes méthodologiques :

L'intervention mécanique, réalisée sous la forme de tranchées adaptées aux contraintes du terrain, permettra de visualiser les zones d'aménagements humains, et de caractériser ces dernières.

Le rapport de diagnostic comportera une version en format pdf destinée à un versement dans la bibliothèque numérique de la D.R.A.C. Bretagne et consultable en ligne, ainsi qu'un plan d'emprise de l'opération de diagnostic figurant la zone ouverte (sondage, fenêtre, zone éventuellement décapée) et les structures mises au jour, en format shape.

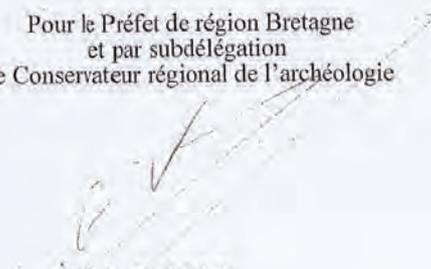
Objectifs :

Le diagnostic a pour objectif de mettre en évidence, de dater et de caractériser l'ensemble des vestiges conservés dans l'emprise du projet d'aménagement. Le rapport de diagnostic devra donc s'attacher à apporter tous les éléments (descriptions précises, diagrammes, plans, planches de mobilier, photographies...) permettant d'apprécier la nature et l'intérêt des vestiges mis au jour afin que leur préservation ou leur sauvegarde par l'étude puisse être envisagée préalablement à la réalisation des travaux.

Une attention particulière devra être portée au niveau d'apparition des vestiges, afin d'évaluer précisément l'impact du futur projet d'aménagement sur le patrimoine archéologique enfouis.

Fait à Rennes, le 18 mai 2021

Pour le Préfet de région Bretagne
et par subdélégation
le Conservateur régional de l'archéologie


Olivier KAYSER


Leloup Architectes
18 B, rue du Moulin
22200 Fribou
T. : 02 96 21 09 16
leloup.architectes@gmail.com

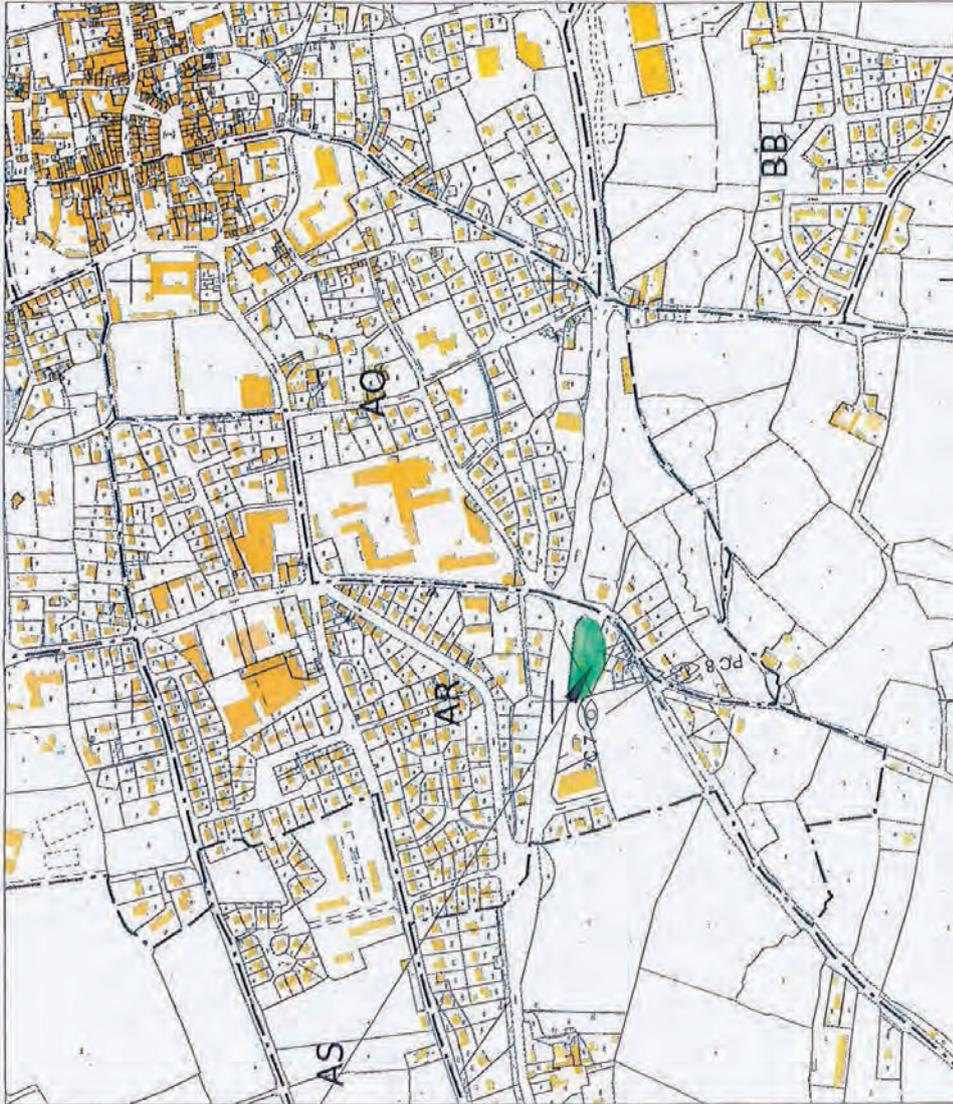
APS

**Construction de trois
logements mitoyens de
plain pied**
SCI KERGOUCAL
1, rue Etienne Le Mour
22110 Kergah-Medeou

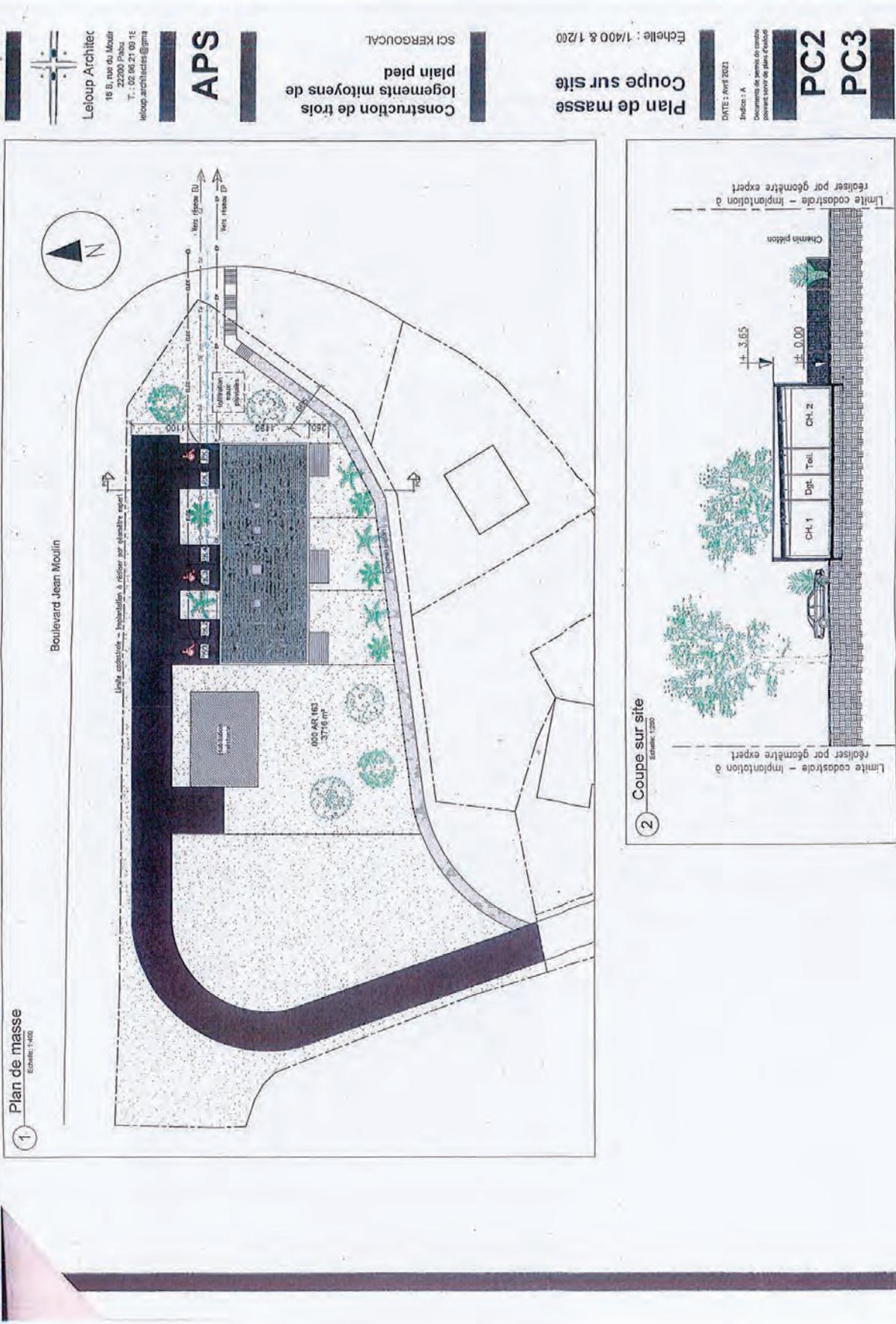
Plan de situation
Echelle : 1/6000

DATE : Avril 2021
Etude : 1 A
Document de permis de construire et
pourrait servir de plan d'exécution

PC1



Bd Jean Moulin
29740 Carhaix-Plouguér



1 Plan de masse
Echelle: 1/400

Leleup Architecte
16 B, rue de Moulin
91000 Evry
T. 01 69 22 08 16
leleup.architectes@gmail.com

APS

Construction de trois
logements mitoyens de
plain pied
SCI KERGOUCAL

Plan de masse
Coupe sur site
Echelle: 1/400 & 1/200

Indice: A
DATE: Avril 2023
Document de permis de construire
pour le titre de plan d'exécution

PC2
PC3

1 Plan de masse
Echelle: 1/400

2 Coupe sur site
Echelle: 1/200



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional
de l'archéologie

Affaire suivie par
Jean-Charles ARRAMOND
Poste : 02 99 84.59.00
jean-charles.aramond@culture.fr
Réf. : 2021/JCA/VC/311



**Direction Régionale
des Affaires Culturelles**

Rennes, le 11 juin 2021

Le Conservateur régional de l'archéologie

à

Monsieur le Directeur interrégional

INRAP Grand-Ouest

37 rue du Bignon

CS 67737

35577 CESSON SEVIGNE cedex

Objet : attribution de diagnostic archéologique

REF. :

Département : Finistère

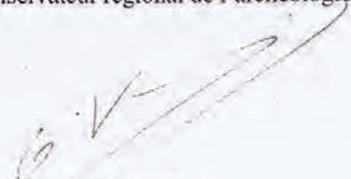
Commune : CARHAIX-PLOUGUER

Localisation : boulevard Jean Moulin

Arrêté : 2021-230

Conformément à l'article R.523-29 du code du patrimoine, il vous est attribué la réalisation du diagnostic relatif à l'opération rappelée ci-dessus en référence, le Département du Finistère n'ayant pas souhaité réaliser cette opération.

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

Projet scientifique d'intervention

Diagnostic archéologique D139043

CARHAIX-PLOUGUER (29), BOULEVARD JEAN MOULIN

Projet scientifique d'intervention

1.- Identification administrative de l'opération

Région	Bretagne	Département	Finistère
Commune	Carhaix-Plouguer		
Lieu-dit	BOULEVARD JEAN MOULIN		
Cadastre	Carhaix-Plouguer : AR 163		

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	2021-230	26-05-2021	3716 m ²	16/06/2021	05/07/2021
Modification					

Contexte actuel	Urbain	Contexte particulier	
Nature archéologique	Stratifié		

2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°2021-230 l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- **Responsable d'opération pressenti :**

A définir ultérieurement

3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera en la réalisation de tranchées de sondage régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 7% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

5.- Volume des moyens prévus

- **Tranche Ferme**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	6 jours	3 jours
Technicien	5 jours	

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Une pelle à chenilles	4 jours	2 jours
Transfert		

- **Tranche Provisionnelle**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	5 jours	4 jours
Technicien	10 jours	3 jours
Dessinateur		5 jours
Spécialiste (Céramiste)		6 jours
Topographe	2 jours	2 jours

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Une pelle à chenilles	3 jours	1 jour

6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
10 jours	8 jours	Septembre 2021

7.- Observations complémentaires

Le Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST

Michel-Alain Baillieu

po 

Arrêté de désignation



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

COURRIER RECU LE
4349
23 AOÛT 2021
INKAR 00

Arrêté n° 2021-321 du 16 août 2021

**Arrêté n° 2021-321 portant désignation du responsable scientifique
de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2021-230**

**Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22 ;

VU le décret du 28 octobre 2020 nommant M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020 DRAC/DSG en date du 16 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2020 portant subdélégation de signature ;

VU l'arrêté n° 2021-230 du 18 mai 2021 portant prescription de diagnostic archéologique à réaliser à CARHAIX-PLOUGUER, boulevard Jean Moulin (29) ;

CONSIDÉRANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé.

ARRÊTE

Article 1^{er} : M. Gaëtan LE CLOIREC (Institut national de recherches archéologiques préventives) est désigné responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté n° 2021-230, n° d'opération : 6035.

Article 2 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. Gaëtan LE CLOIREC .

Fait à Rennes, le 16 août 2021

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie

Olivier KAYSER

Destinataire :
M. Gaëtan LE CLOIREC

Copie :
Inrap
Commune du Carhaix-Plouguer

II. Résultats

1. Le cadre de l'opération

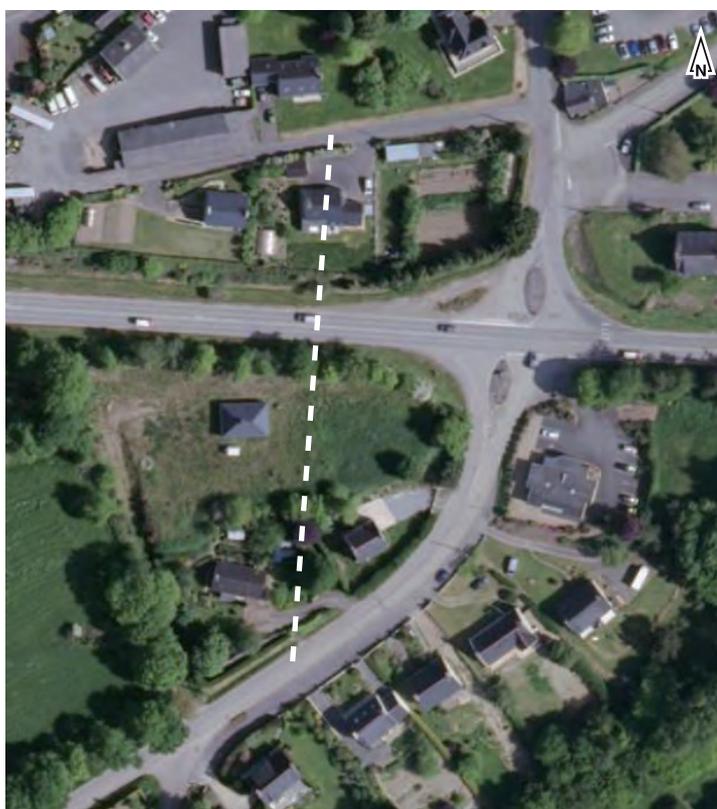
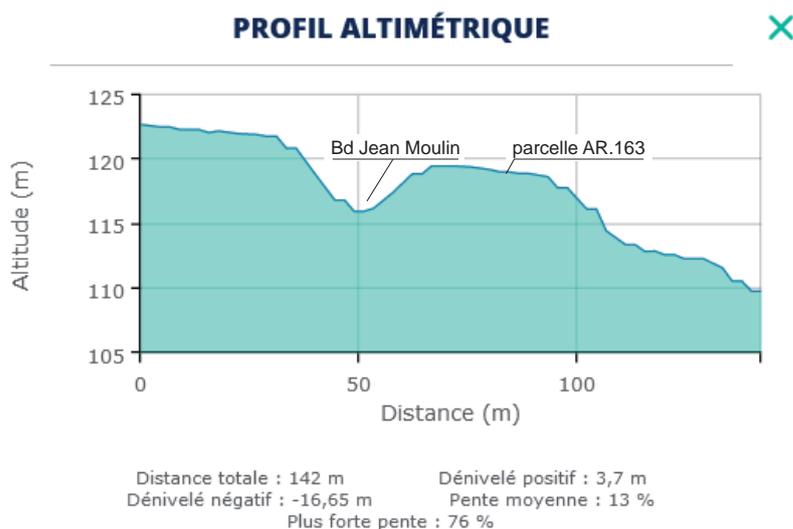
1.1 Le contexte administratif

Suite au dépôt d'une demande de permis de construire, le Service régional de l'archéologie de Bretagne a prescrit un diagnostic sur la parcelle AR.163 du cadastre de Carhaix-Plouguer dans le Finistère. Le projet prévoit la création de trois logements mitoyens de plain-pied par la SCI Kergoucal dans la partie orientale du terrain, mais l'ensemble de ce dernier doit évidemment faire l'objet d'un réaménagement de surface. Le raccordement aux réseaux du nouveau bâtiment implique par ailleurs des terrassements divers sur toute l'emprise. Celle-ci mesure 3716 m² et se situe en bordure sud du boulevard Jean-Moulin qui longe lui-même les quartiers méridionaux de l'agglomération actuelle. Le secteur concerné correspond aussi à la périphérie sud-ouest de la ville antique de *Vorgium*, ancien chef-lieu du territoire des Osismes à l'époque romaine. Le risque de mettre au jour des vestiges à cet endroit est pris en compte dans le plan local d'urbanisme puisque la parcelle est intégrée au zonage archéologique sensible qui figure dans le document. Considérant tous ces éléments, la réalisation du diagnostic, dont la prescription date du 18 mai 2021, a été confiée à l'Inrap par un courrier en date du 11 juin 2021 conformément à l'article R.523-29 du code du patrimoine.

1.2 Le contexte géographique

La parcelle AR.163 se trouve sur le versant sud du plateau carhaisien où elle borde le boulevard Jean Moulin au sud. Cet axe majeur, qui dévie le trafic routier au sud du centre-ville, est installé dans un terrassement qui recoupe cette partie du paysage sur 25 m de large et 3,50 m de profondeur (**fig. 1**). Au sud, la base de la colline semble également entaillée par une probable carrière. Quelques maisons sont aujourd'hui implantées entre l'éventuel front de taille et la route de Lannaoueneg qui est supposée correspondre à l'ancienne voie romaine se dirigeant vers Quimper. Un chemin tracé récemment à travers le terrain naturel permet d'accéder à la parcelle AR.163 depuis cette route.

Comme partout à Carhaix, le substrat se compose de schistes parfois ardoisiers et grauwackes micacées (Dinantien) qui correspondent à la formation des « schistes de Châteaulin ». Le terrain naturel observé à l'occasion de ce diagnostic se décompose en pierres et plaquettes sans véritable cohésion. L'épaisseur de terre supérieure s'épaissit vers l'est et le sud. Elle ne correspond qu'à une modeste couche d'humus d'une dizaine de centimètres sur la majorité de l'emprise.



0 50 m

Fig. 1 Profil altimétrique nord-sud du terrain.

© IGN, Gaëtan Le Cloirec, Inrap

1.3. Le contexte archéologique

Le terrain sondé est localisé en périphérie sud-ouest de la ville antique de *Vorgium* à environ 240 m des vestiges fouillés au niveau du centre hospitalier (**fig. 2**). Ceux-ci correspondent aux aménagements urbains les plus proches, aucune opération archéologique n'ayant révélé à ce jour des structures bâties plus au sud et à l'ouest. Plusieurs urnes funéraires ont en revanche été mises au jour entre le CHU et la parcelle AR.163, ce qui confirme le positionnement de la limite urbaine du chef-lieu des Osismes dans cet intervalle (**fig. 3**). L'ensemble funéraire le plus important a été repéré en juillet 2020 à l'occasion d'un diagnostic réalisé dans la parcelle AR.402, située de l'autre côté du boulevard Jean Moulin (Le Cloirec 2020). La vingtaine de vases mis au jour a justifié la prescription d'une fouille

préventive avant la construction de la maison projetée. Cette opération, réalisée en avril-juin 2021, a permis de retrouver une autre vingtaine de tombes. L'étude de cet ensemble est actuellement en cours sous la responsabilité de Myriam Le Puil-Textier (Inrap) qui a dirigé la fouille.

La concentration des découvertes funéraires aux abords du rond-point où se rejoignent la rue Sébastien Le Balp, la rue de Lannaoueneg et le boulevard Jean Moulin n'est probablement pas anodine. Elle conforte l'hypothèse selon laquelle une voie majeure venant de Quimper se raccorde ici à la trame urbaine de l'Antiquité. Bien qu'aucune observation archéologique ne permette encore de localiser précisément cet axe de circulation, il est généralement assimilé à l'actuelle route de Lannaoueneg qui passe au sud de la parcelle AR.163. Les récentes fouilles du centre hospitalier permettent de proposer une orientation générale qui suivrait celle de la rue de Lannaoueneg entre l'hôpital et le rond-point (Le Cloirec 2021), mais la suite du tracé reste difficile à appréhender.

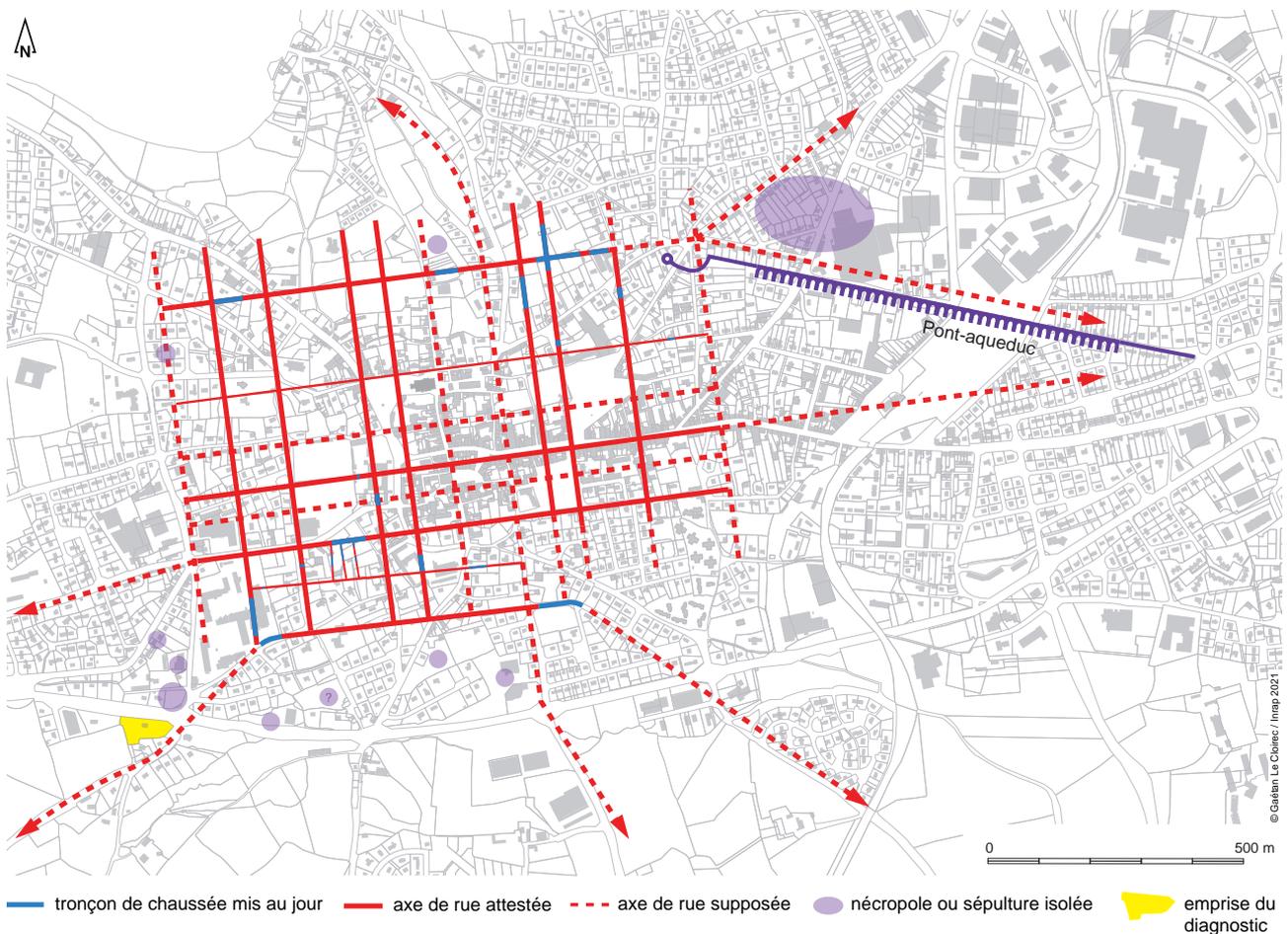
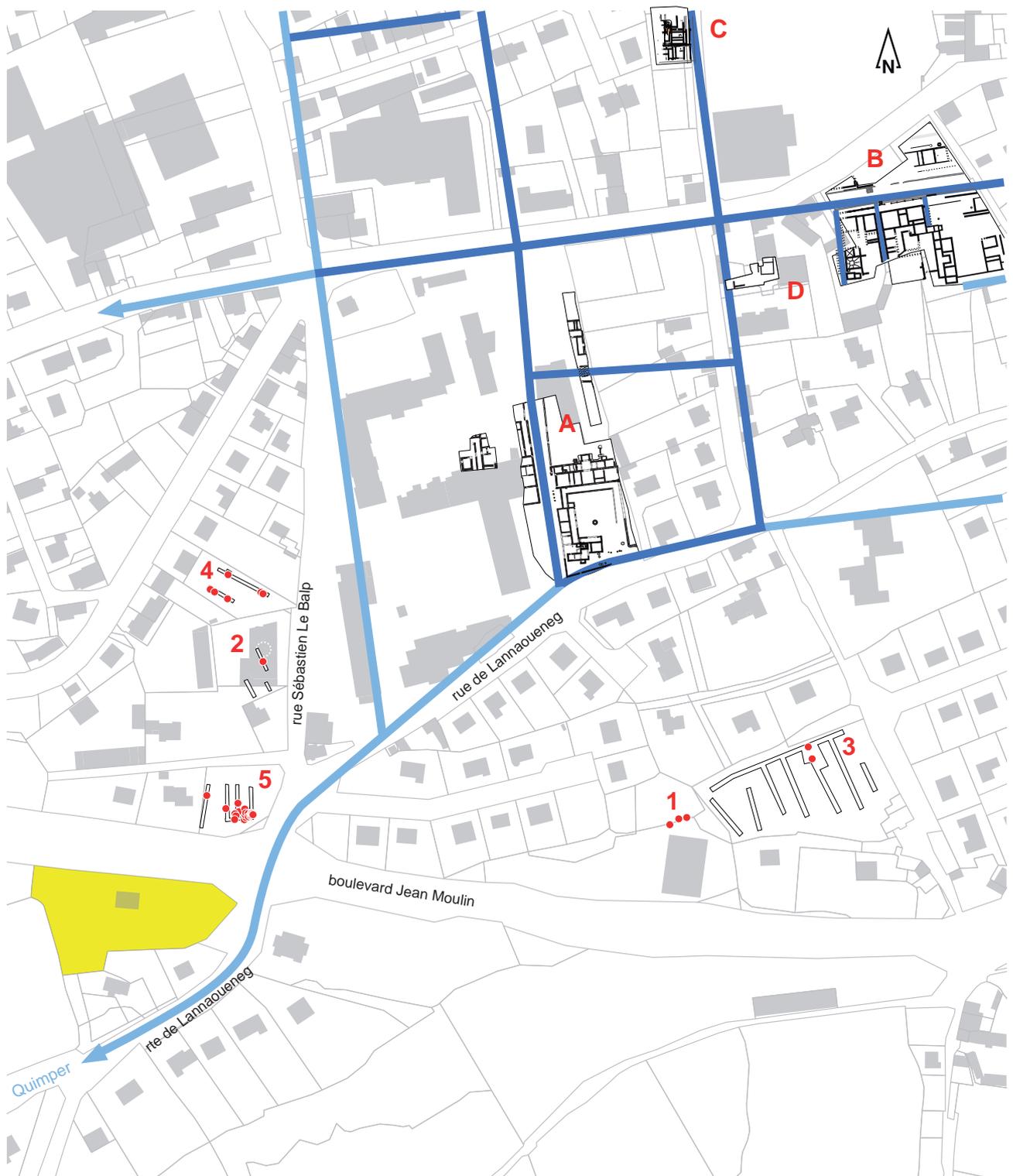


Fig. 2 Localisation de l'emprise du diagnostic dans le plan de la ville antique de Vorgium.

© Gaëtan Le Cloirec, Inrap



- emprise de la prescription (parcelle AR.163)
- axe de circulation attesté
- axe de circulation supposé
- Urne funéraire antique :
- 1 Boulevard Jean Moulin, 1985
- 2 Rue Sébatien Le Balp, 1994
- 3 Clos Etienne, 2007
- 4 17 route de Gourin, 2012
- 5 Impasse le Balp, 2020

Fouilles archéologiques :

- A centre hospitalier, 1995-96, 1997 et 2018
- B réserve archéologique, 2000-2007
- C rue Froger, 2012
- D 3bis rue des Clochettes, 2015

Fig. 3 Environnement archéologique du terrain dans la partie sud-ouest de la ville antique.

1.4. Méthodologie et problématiques du diagnostic archéologique

Deux archéologues de l'Inrap sont intervenus pendant une après-midi pour ouvrir sept tranchées à l'aide d'une pelle de 8t équipée d'un godet lisse de 1,40 m de large. Un topographe a effectué les relevés nécessaires le lendemain.

Le positionnement des sondages a été contraint par la présence d'une maison construite au début des années 2010 et de plusieurs réseaux non indiqués dans la DICT, mais signalés par le propriétaire du terrain (fig. 4 et 5). Il fallait ainsi tenir compte d'une évacuation d'eaux usées raccordant la construction au collecteur de la route de Lannaoueneg par le sud-ouest de la parcelle. Un câble électrique reliait également l'angle nord-ouest de la construction à un branchement situé le long du boulevard Jean Moulin. Enfin, une conduite semblait évacuer les eaux de pluie à l'angle nord-est de la maison sans qu'il soit possible de dire où elle les conduisait. L'accès à la parcelle constituait par ailleurs une entaille profonde dans le terrain naturel pour aménager une rampe au sud-ouest. Son emprise ne pouvait donc plus conserver de vestiges. Elle se prolongeait par un espace curviligne qui servait de zone de circulation et de stationnement. Il convenait donc d'évaluer la possibilité que des aménagements anciens s'y trouvent avant de le recouper et de compliquer ainsi l'accès à la maison.

L'idée que la nécropole repérée dans la parcelle AR.402 se poursuive au sud était séduisante, mais, lors d'une pré-visite de chantier, nous avons eu la surprise de trouver le propriétaire en train de nettoyer la parcelle avec une minipelle équipée d'un godet à dents. En enlevant les broussailles, la surface du terrain avait été fortement écrêtée et une partie de la terre végétale avait été mise en tas au sud de l'emprise. Ces bouleversements n'étaient cependant pas les premiers dans la mesure où un important terrassement avait déjà été opéré sur toute la surface au moment de la construction de la maison qui en occupe aujourd'hui le centre. Le talus qui constitue la limite avec le boulevard Jean Moulin en atteste clairement puisqu'il correspond à une bande de terrain laissée en place et dans laquelle se perçoit le schiste naturel sur 50 cm de hauteur (fig. 6). Dans ces conditions, l'espoir de retrouver des urnes était grandement diminué. Restait la possibilité de mettre en évidence des structures ayant recoupé le substrat plus profondément (fondations de murs, fossés, puits, etc.).



Fig. 4 Vue panoramique du terrain vers le nord avant l'ouverture des sondages.

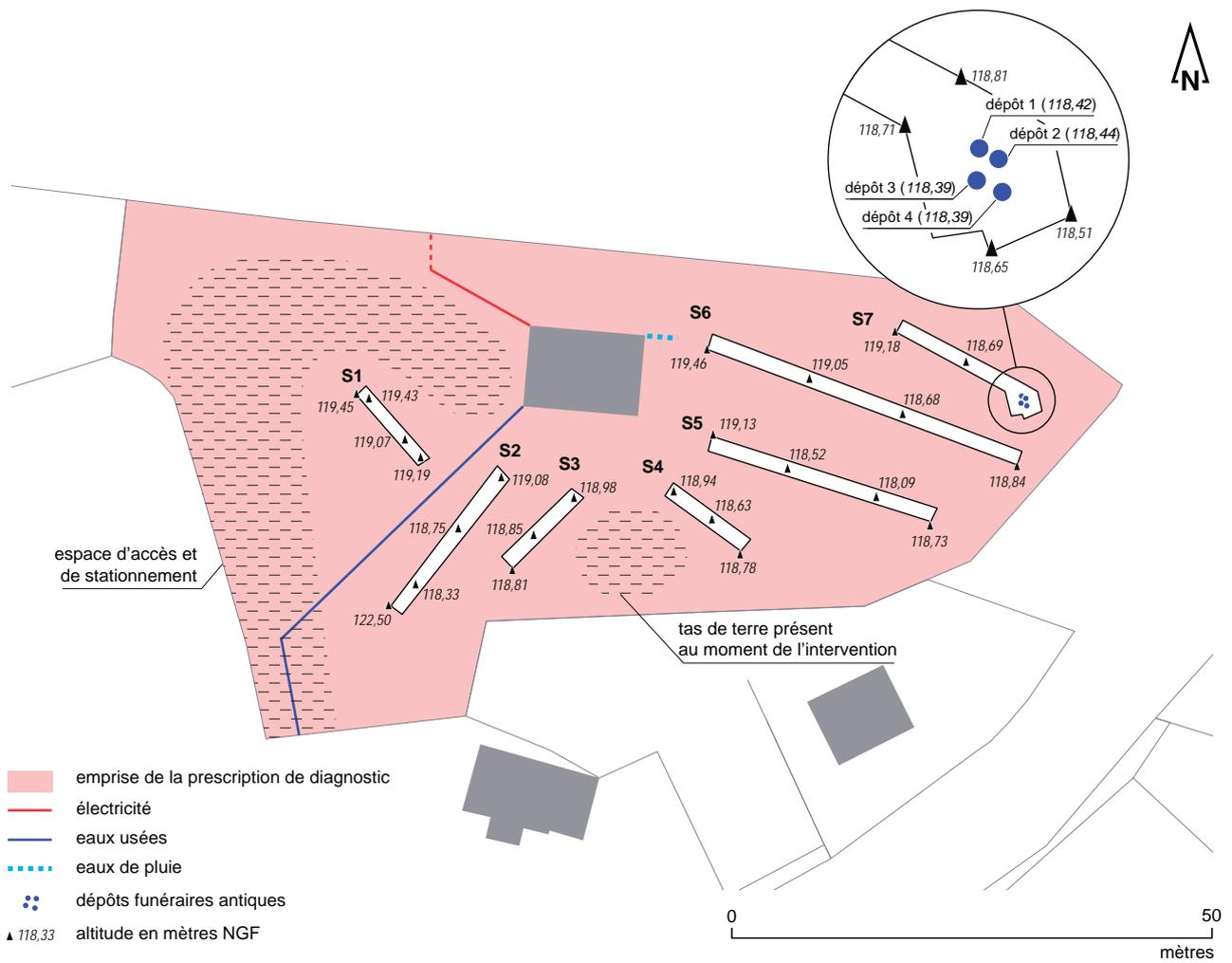


Fig. 5 Plan général du diagnostic présentant les contraintes techniques et l'emplacement des sondages.

© Gaétan Le Cloirec, Stéphane Jean, Inrap



Fig. 6 Le schiste du substrat est visible sur une cinquantaine de centimètres d'épaisseur dans la bande de terrain non-terrassée en bordure nord du site.

© Gaétan Le Cloirec, Stéphane Jean, Inrap

2. Données archéologiques

2.1. Les observations de terrain

Le schiste naturel est apparu très rapidement dans les sondages 1, 2 et 3 ainsi que dans les parties occidentales des sondages 4, 5, 6 et 7. Une simple couche de terre humique d'une dizaine de centimètres a été retirée ici mécaniquement (fig. 7 à 13). Il s'agit manifestement d'une accumulation naturelle qui s'est formée après la mise à nu du terrain.

Une épaisseur de terre plus importante a été terrassée dans la partie orientale de la parcelle avant d'atteindre le substrat. C'est surtout le cas dans le sondage 5 puisqu'il faut descendre à près d'1 m de profondeur pour se retrouver sur le schiste naturel à l'extrémité de la tranchée. Pour autant, des fragments d'ardoises et de porcelaine ont été retrouvés à ce niveau, laissant supposer que la terre décapée correspond à un apport ayant suivi un terrassement. L'idée de charruages profonds est également envisageable mais paraît moins probable car la couche de terre est relativement homogène et ne comporte pas d'éléments de schiste qui auraient forcément été arrachés lors d'une telle opération. Reste la possibilité que les socs aient à peine effleuré le substrat.

Dans la première hypothèse, toute la surface aurait été décapée avant la construction de la maison en suivant le bombement naturel de la colline. De la terre aurait ensuite été étalée sur ses franges sud et est pour niveler le terrain.

Dans la seconde hypothèse, la partie haute du terrain aurait simplement été écrêtée pour former une plate-forme horizontale sur une surface maximum.

Quelle que soit la solution, peu de vestiges pouvaient subsister après un terrassement aussi important. Seuls des creusements importants auraient pu laisser des traces. Or, l'absence de telles structures permet d'exclure, au moins, la présence d'un site disposant de profondes installations fossoyées. Aucun indice mobilier ou architectural n'est pas plus à signaler, mais il faut s'interroger sur ce qui peut rester après un décaissement mécanisé ayant traversé le terrain naturel sur 50 à 80 cm.



Fig. 7 Vue du sondage 1 vers le sud-est.



Fig. 8 Vue du sondage 2 vers le sud-ouest.
© Gaétan Le Cloirec, Inrap



Fig. 9 Vue du sondage 3 vers le sud-ouest.
© Gaétan Le Cloirec, Inrap



Fig. 10 Vue du sondage 4 vers le sud-est.
© Gaétan Le Cloirec, Inrap



Fig. 11 Vue du sondage 5 vers l'est.
© Gaétan Le Cloirec, Inrap



Fig. 12 Vue du sondage 6 vers l'est.
© Gaétan Le Cloirec, Inrap



Fig. 13 Vue du sondage 7 vers le sud-est.
© Gaétan Le Cloirec, Inrap

Trois fonds de récipients ont cependant été mis au jour à l'extrémité orientale du sondage 7 à environ 40 cm de profondeur. Très écrêtés, ils ont été enterrés à environ 10 cm dans le substrat schisteux qui se compose ici de gros blocs et plaquettes désorganisées. Deux d'entre eux ont pu être prélevés en blocs pour être étudiés en même temps que les urnes découvertes dans la parcelle AR.402 (fig. 14 et 15) ; un troisième semblait vide et cassé en multiples morceaux ; le quatrième n'était plus représenté que par un tesson de fond encore posé à plat. Les deux premiers ont été déposés l'un contre l'autre mais rien ne permet d'affirmer que cela a été fait simultanément. La plus grosse céramique (dépôt 1) contient des fragments d'os brûlés bien visibles au moment du prélèvement ; en revanche, il faudra attendre la fouille fine du deuxième récipient pour vérifier s'il contenait également des restes de crémation. Les dépôts 3 et 4 ont été retrouvés à une cinquantaine de centimètres au sud des deux premiers sans qu'il soit possible de préciser s'il s'agit d'urnes funéraires ou d'offrandes d'accompagnement. Cette dernière hypothèse pourrait être plus particulièrement valable dans le cas du dépôt 4 puisque la poterie semblait vide, mais aurait pu contenir un liquide. Il faut enfin noter que les labours ont fait disparaître leurs parties supérieures, mais la proximité du talus oriental de la parcelle les a peut-être sauvées d'une destruction complète. Elle explique en même temps leur état car les racines des arbres ont fortement bouleversé le sous-sol du secteur.



Fig. 14 Dépôts funéraires 1 et 2, vue vers le nord-est.

© Gaétan Le Cloirec, Inrap



Fig. 15 Dépôts funéraires 1 et 2, vue vers le sud-ouest.

© Gaétan Le Cloirec, Inrap

2.2. Étude céramique par Françoise Labaune-Jean

L'étude des quatre récipients a été réalisée en amont de la fouille anthropologique. Elle ne porte donc que sur les 80 tessons de céramique composant ces dépôts et détachés lors du prélèvement ou retrouvés sur le terrain (fig. 16).

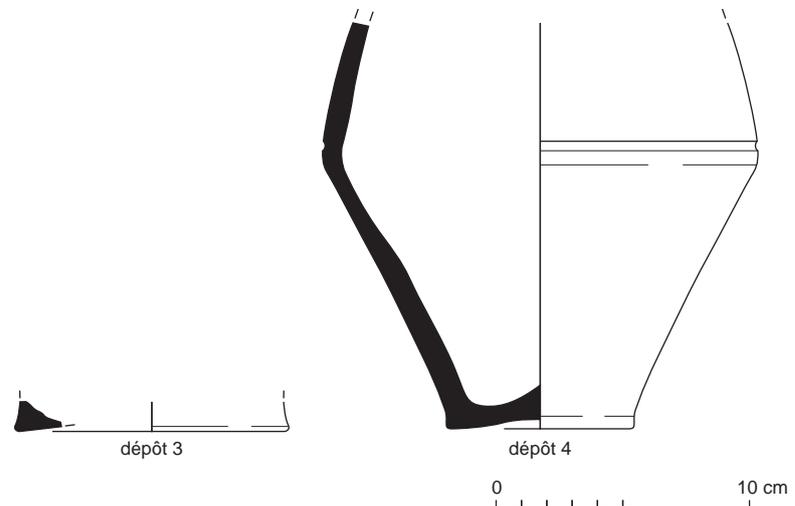


Fig. 16 Fond du récipient 3 et profil du récipient 4.

© Françoise Labaune-Jean, Stéphane Jean, Inrap

Le dépôt 1 n'est pas intégré à cette présentation car le sédiment interne n'a pas encore été fouillé et la céramique est donc toujours emmaillotée dans du film étirable. On peut seulement indiquer qu'il s'agit d'un pot en céramique commune sombre tournée.

Pour les mêmes raisons, le dépôt 2 n'a pu être que partiellement traité, le fond ayant été mis de côté pour l'instant. Les éléments observés (55 NR) se rapportent tous à une cruche en céramique commune claire à l'exception d'un morceau de panse en commune sombre. La fouille du comblement du fond permettra de préciser si l'on est en présence d'un récipient déposé en accompagnement comme cela est l'habitude pour ce type de forme ou d'un remploi comme contenant funéraire, ce qui serait plus rare. En l'état, aucun morceau de lèvre qui aurait permis une classification plus précise de cette cruche n'est recensé dans le lot disponible. L'aspect de la pâte révèle qu'on est en présence d'un objet en usage entre le I^{er} et le II^e siècle apr. J.-C.

Le dépôt 3 ne compte que quatre tessons appartenant à un fond de pot à base étroite en céramique commune sombre. L'épaisseur complète de l'objet n'est même pas conservée. Cependant, par son aspect en angle très marqué, le fragment de fond semble pouvoir être attribué à la même forme que le dépôt 4.

La céramique correspondant au dépôt 4 a pu être remontée. Les tessons recueillis correspondent à un fond à base étroite, légèrement rentrant et possédant un ombilic très pointu à l'intérieur. La moitié de la panse oblique est également conservée ainsi qu'une portion de la partie rentrante se développant au-dessus de la carène soulignée par une simple cannelure peu profonde. La pâte est dense en grains de quartz, cuite en mode réducteur, lui donnant une teinte allant du brun-gris au brun foncé. La surface n'a pas été reprise après façonnage, sauf au-dessus de la carène où elle est légèrement lissée. Sur la moitié inférieure de la paroi, les stries de tournage sont très lisibles. En l'absence de fragment de bord, il est difficile d'avancer une proposition de datation fiable. Les pots en commune sombre dotés

d'un fond à ombilic existent dans le Finistère, dans des contextes du 1^{er} siècle apr. J.-C. et on les retrouve à partir de la seconde moitié du 11^e siècle apr. J.-C. et tout au long du siècle suivant. Habituellement, les profils des formes du 1^{er} siècle sont plus ovoïde, alors que les modèles en usage dans la seconde période possèdent une silhouette plus fuselée et une carène située à mi-hauteur comme c'est le cas pour le récipient 4. Cette seconde hypothèse semblerait donc à privilégier.

3. Conclusion

La parcelle AR.163 a subi un terrassement important avant la construction de la maison qui l'occupe depuis le début des années 2010. Le substrat ayant été entamé sur 50 à 80 cm de profondeur, tous les vestiges archéologiques qui pouvaient encore subsister avant cette date ont été détruits. C'est principalement le cas des dépôts funéraires qui devaient s'y trouver et dont témoignent quatre récipients des I^{er} et II^e siècles apr. J.-C. qui ont été épargnés à l'est du terrain. Le plus important contient des os brûlés bien visibles qui confirment son usage comme urne funéraire. Les autres pourraient correspondre à des dépôts d'accompagnement, mais l'étude anthropologique, qui sera réalisée ultérieurement, devrait apporter des précisions sur ce point. Le lot confirme au moins que la nécropole fouillée dans la parcelle AR.402 s'étendait bien sur une grande partie du versant qui bordait la voie venant de Quimper. Il conforte l'idée de la disparition de nombreuses sépultures gallo-romaines dans l'emprise prescrite comme à l'emplacement du boulevard Jean Moulin. Il reste toutefois possible que des vestiges soient conservés le long de ce dernier dans une bande de terrain formant aujourd'hui un talus et correspondant à une emprise linéaire non terrassée. Il faut aussi envisager la préservation possible d'autres dépôts funéraires près de la bordure orientale du terrain qui ne semble pas avoir été concernée par le vaste terrassement récent (fig. 17). Pour finir, les sondages n'ont pas révélé de structures profondes pouvant indiquer l'existence d'anciennes installations imposantes.

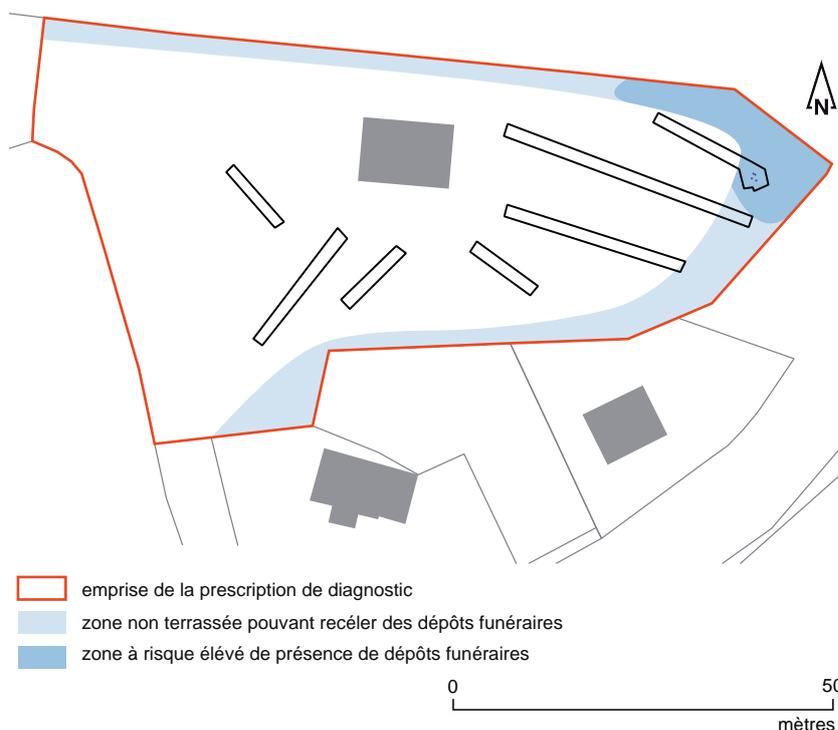


Fig. 17 Plan de localisation des zones où peuvent être préservés des vestiges archéologiques et notamment des urnes funéraires antiques.

4. Bibliographie

Le Cloirec 2020

LE CLOIREC (G.) — *Carhaix-Plouguer (29). Impasse Sébastien Le Balp.*
Rapport de diagnostic : Cesson-Sévigné : Inrap GO, 2020.

Le Cloirec 2021

LE CLOIREC (G.). — *Carhaix-Plouguer (29), CHRU-extension. Les bains de la grande domus du centre hospitalier.* Rapport de fouille : Cesson-Sévigné : Inrap GO, 2021.

III. Inventaires techniques

1. Inventaire de la documentation photographique

N°	Date	Auteur	Description
1	9/27/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - vue générale du terrain avant sondage
2	9/27/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - vue générale du terrain avant sondage
3	9/27/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - vue générale du terrain avant sondage
4	9/27/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - vue générale du terrain avant sondage
5	9/27/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - vue générale du terrain avant sondage
6	9/27/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - vue générale du terrain avant sondage
7	9/27/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - vue générale du terrain avant sondage
8	9/27/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - vue générale du terrain avant sondage
9	9/27/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - bordure nord de la parcelle
10	9/29/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - S1
11	9/29/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - S1
12	9/29/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - S2
13	9/29/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - S3
14	9/29/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - Terrassement de S1 en cours
15	9/29/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - S3
16	9/29/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - S3
17	9/29/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - S4
18	9/29/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - S4
19	9/29/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - S5
20	9/29/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - S5
21	9/29/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - S6
22	9/29/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - S6
23	9/29/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - S6
24	9/29/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - S7
25	9/29/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - S7
26	9/29/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - S7
27	9/29/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - Extrémité est de S7
28	9/29/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - Dégagement des urnes dans S7
29	9/29/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - Dégagement des urnes dans S7
30	9/29/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - Dégagement des urnes dans S7
31	9/29/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - Dépôts 1 et 2
32	9/29/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - Dépôts 1 et 2
33	9/29/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - Dépôts 1 et 2
34	9/29/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - Dépôts 1 et 2
35	9/29/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - Dépôts 1 et 2
36	9/29/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - Dépôts 1 et 2
37	9/29/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - Dépôts 1 et 2
38	9/29/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - Dépôts 1 et 2
39	9/29/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - Dépôts 1 et 2
40	9/29/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - Dépôts 1 et 2
41	9/29/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - Dépôts 1 et 2
42	9/29/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - Dépôts 1 et 2
43	9/29/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - Dépôts 1 et 2
44	9/29/2021	G. Le Cloirec	Bd Jean Moulin 2021 - Dépôts 1 et 2

2. Inventaire du mobilier céramique

N° us	précision	Proto	Sig.	PF	Amph.	Autres	HMA-BMA	Mod.	indét.	total	Datation proposée
	Urne 1					x				x	en attente fouille anthropo.
	Urne 2 (partielle)					55				55	I ^{er} -II ^e s. apr. J.-C.
	Urne 3					4				4	Antiquité. (I ^{er} ou III ^e s. ?)
	Urne 4					21				21	Antiquité (I ^{er} ou III ^e s. ?)
						80				80	

3. Liste des figures

Fig. 1 Profil altimétrique nord-sud du terrain

© IGN ; Gaétan Le Cloirec, Inrap

Fig. 2 Localisation de l'emprise du diagnostic dans le plan de la ville antique de *Vorgium*.

© Gaétan Le Cloirec, Inrap

Fig. 3 Environnement archéologique du terrain dans la partie sud-ouest de la ville antique. © Gaétan Le Cloirec, Inrap

Fig. 4 Vue panoramique du terrain vers le nord avant l'ouverture des sondages. © Gaétan Le Cloirec, Inrap

Fig. 5 Plan général du diagnostic présentant les contraintes techniques et l'emplacement des sondages.

© Gaétan Le Cloirec, Stéphane Jean, Inrap

Fig. 6 Le schiste du substrat est visible sur une cinquantaine de centimètres d'épaisseur dans la bande de terrain non-terrassée en bordure nord du site.

© Gaétan Le Cloirec, Inrap

Fig. 7 Vue du sondage 1 vers le sud-est.

© Gaétan Le Cloirec, Inrap

Fig. 8 Vue du sondage 2 vers le sud-ouest.

© Gaétan Le Cloirec, Inrap

Fig. 9 Vue du sondage 3 vers le sud-ouest.

© Gaétan Le Cloirec, Inrap

Fig. 10 Vue du sondage 4 vers le sud-est.

© Gaétan Le Cloirec, Inrap

Fig. 11 Vue du sondage 5 vers l'est.

© Gaétan Le Cloirec, Inrap

Fig. 12 Vue du sondage 6 vers l'est.

© Gaétan Le Cloirec, Inrap

Fig. 13 Vue du sondage 7 vers le sud-est.

© Gaétan Le Cloirec, Inrap

Fig. 14 Dépôts funéraires 1 et 2, vue vers le nord-est.

© Gaétan Le Cloirec, Inrap

Fig. 15 Dépôts funéraires 1 et 2, vue vers le sud-ouest.

© Gaétan Le Cloirec, Inrap

Fig. 16 Fond du récipient 3 et profil du récipient 4.

© Françoise Labaune-Jean, Stéphane Jean

Fig. 17 Plan de localisation des zones où peuvent être préservés des vestiges archéologiques et notamment des urnes funéraires antiques.

© Gaétan Le Cloirec, Inrap

Chronologie

Antiquité romaine,
Haut-Empire

Sujets et thèmes

Structure funéraire,
Sépulture

Mobilier

Céramique

Finistère, Carhaix-Plouguer, boulevard Jean Moulin

Un diagnostic archéologique a été entrepris sur la parcelle AR.163 du cadastre de Carhaix-Plouguer le 27 septembre 2021. Il a permis de retrouver quatre dépôts funéraires à l'extrémité orientale de ce terrain de 3 716 m² situé en périphérie sud-ouest de la ville actuelle. Le reste de l'emprise a malheureusement subi un terrassement important qui a pu faire disparaître d'autres sépultures au début des années 2010. Les sondages n'ont en tout cas révélé aucune autre trace d'occupation ancienne. Malgré tout, les céramiques découvertes confirment le prolongement vers le sud de la petite nécropole fouillée au printemps 2021 dans la parcelle AR.402 localisée directement au nord du boulevard Jean Moulin. De fait, les terrassements liés à l'aménagement de ce dernier ont certainement détruit d'autres tombes.

Inrap Grand Ouest

37 rue du Bignon

CS 67737

35577 Cesson-Sévigné

Tél. 02 23 36 00 40

www.inrap.fr